



CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE

**ADMINISTRATION  
GENERALE**

AG - N° 2024 - 02

Nombre de membres :	13
Présents :	9
Procurations	2
Absents :	4
Suffrage exprimé :	11

DELIBERATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CCAS de SAINT-GALMIER

REÇU LE

19 FEV. 2024

SEANCE DU 08 FEVRIER 2024 SOUS-PREFECTURE DE MONTRISON

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de ST-GALMIER s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, LE JEUDI 08 FEVRIER 2024 à 18 heures 00,

Sous la Présidence de MME Christine PALLEY, vice-présidente, et après convocation régulièrement faite par courriel, le 30 Janvier 2024.

**Etaients présents :** Madame La Vice-Présidente Mme Christine PALLEY, Mmes Régine CHEVALLIEZ, Edith CONSIGNY, et Aurélie DESBREE, membres élus. Mmes Arlette CHABANNE, Jeanine ENSARGUET, Jeanine RIVOIRE, Marie-Claire MOUCHEL et, M. Georges CHAPET membres nommés, représentant la société civile.

**Absents avec excuses :** Monsieur le Président M. Philippe DENIS a donné procuration à Mme Christine PALLEY, M. Michel FRANCHINI a donné procuration à Mme Régine CHEVALLIEZ, Céline BENNICI, M. Patrick MIRABEL

**Vu**

Le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L123-6 disposant que le conseil d'administration élit, à bulletin secret et à la majorité absolue, un vice-président délégué, chargé d'intervenir en cas d'empêchement du premier vice-président.

Considérant que Mme la Vice-présidente du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'administration à faire acte de candidature.

Considérant que Mme CONSIGNY Edith s'est portée candidate à la fonction de Vice-Présidente déléguée du CCAS.

Mme la Vice-Président précise que l'élection se déroulera au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil d'Administration.

Le conseil d'administration reconnaît un administrateur scrutateur volontaire : Mme ENSARGUET Janine ainsi qu'un administrateur assesseur volontaire : M. Georges CHAPET

Après discussion,

Le conseil d'administration et après en avoir délibéré DECIDE

**Article 1 :** approuver les opérations de vote selon le procès-verbal de dépouillement annexé à la présente délibération ;

**Article 2 :** Est élue Vice-Présidente déléguée du Conseil d'Administration du CCAS Mme CONSIGNY Edith

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

**Article 4 :** Monsieur le Président ou son représentant, la directrice du CCAS, sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

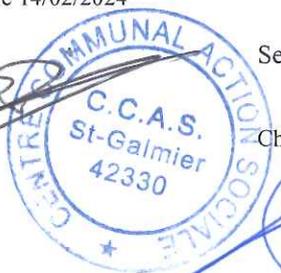
Ont signé au registre les membres présents.  
EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 14/02/2024

Le Président,

Philippe DENIS

Secrétaire de Séance

Christine PALLEY



Transmis à la SP de Montbrison  
Le

Cachet SP du



MAIRIE DE SAINT-GALMIER



## PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'administrateurs présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (nombre de bulletins trouvés dans l'urne) : 11
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du Code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés (nombre de votants moins nombre de suffrages nuls moins nombre de suffrages blancs) : 11
- Majorité Absolue (est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés, ou à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur) : 7

## A OBTENU :

Candidature de :

Edith CONSIGNY : 09 voix

La candidature d'Edith CONSIGNY a obtenu la majorité absolue des suffrages. En conséquence, Edith CONSIGNY est proclamée à la Vice-présidence Déléguée et immédiatement installée.

Pour le Président et par délégation  
La vice-présidente du CCAS



Christine PALLAY